



**COMMUNE DES COTES D'AREY
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

I.	L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
I.1	LES CHIFFRES CLES	5
I.2	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
I.2.1	<i>Tableau synthétique</i>	<i>6</i>
I.2.2	<i>Le rendement.....</i>	<i>7</i>
II.	LE CONTRAT	9
II.1	LES INTERVENANTS	10
II.2	LA VIE DU CONTRAT	10
II.3	LES ENGAGEMENTS.....	11
III.	LE PATRIMOINE DU SERVICE	12
III.1	LES EVOLUTIONS DU PATRIMOINE	14
III.2	LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU	14
III.2.1	<i>La sectorisation</i>	<i>14</i>
III.3	LES OUVRAGES DE PRODUCTIONS	14
III.3.1	<i>La station de production de Suzon</i>	<i>14</i>
III.4	LES OUVRAGES DE STOCKAGE	15
III.4.1	<i>Réservoir des Barres</i>	<i>15</i>
III.4.2	<i>Réservoir de Saint-Mamert</i>	<i>16</i>
III.5	LE RESEAU	17
III.6	LE PARC COMPTEUR.....	19
III.7	LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	19
III.8	LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR.....	20
III.8.1	<i>Sécurisation de l'alimentation en eau :</i>	<i>20</i>
III.8.2	<i>Renouvellement des conduites :</i>	<i>20</i>
IV.	LE BILAN D'EXPLOITATION	21
IV.1	LES VOLUMES	22
IV.2	LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES	24
IV.3	LES OPERATIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN	24
IV.3.1	<i>Ouvrages</i>	<i>24</i>
IV.3.2	<i>Réseaux</i>	<i>25</i>
IV.4	LES TRAVAUX.....	26
IV.4.1	<i>Synthèse des dossiers administratifs suivis</i>	<i>26</i>
IV.5	LE RENOUVELLEMENT PROGRAMME	26
V.	LA QUALITE DE L'EAU	27

V.1	SYNTHESE DES ANALYSES PROGRAMMEES PAR L'A.R.S.	28
V.2	SYNTHESE DES ANALYSES D'AUTOCONTROLES.....	28
VI.	LA GESTION DE LA CLIENTELE.....	29
VI.1	LE NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	30
VI.2	LES VOLUMES COMPTABILISES/VENDUS	31
VI.2.1	<i>Répartition des volumes facturés aux abonnés.....</i>	<i>31</i>
VI.3	LES DONNEES DU SERVICE CLIENTELE	32
VI.3.1	<i>Accueil de la Clientèle.....</i>	<i>32</i>
VI.3.2	<i>La facturation.....</i>	<i>32</i>
VI.3.3	<i>Evolution des taux d'impayés :.....</i>	<i>32</i>
VI.4	LA FACTURE 120 M ³	34
VII.	LES COMPTES DE LA DELEGATION	35
VII.1	LE BILAN FINANCIER.....	36
VII.1.1	<i>Tarifs au 1^{er} janvier 2021 :</i>	<i>37</i>
VII.1.2	<i>Taxes et redevances pour les organismes publics :.....</i>	<i>37</i>
VII.1.3	<i>Détail des produits 2020 :.....</i>	<i>37</i>
VIII.	ANNEXES	38
VIII.1	L'inventaire des biens du service	
VIII.2	Les branchements neufs	
VIII.3	Les rapports d'analyses réglementaires	
VIII.4	Les rapports de contrôles électriques réglementaires	
VIII.5	Les moyens du délégataire	

Version	Date du document	Rédigé par	Validé par
V1	30/06/2020	M. Ariste / F. Moillo	E. Juban



I. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE



I.1 LES CHIFFRES CLES

Les Abonnés	
Abonnés desservis en eau au 31/12/20	888 abonnés
Population estimée au 31/12/20	2075 habitants
Les Volumes	
Volume produit	67 192 m³
Volume acheté en gros (Vienne) ramené à la période de facturation	55 462 m³
Volume vendu en gros	0 m³
Volume mis en distribution st mamert ramené à la période de facturation	22 156 m³
Volume mis en distribution aux barres ramené à la période de facturation	45 036 m³
Volume mis en distribution ramené à la période de facturation	122 654 m³
Volume facturé aux abonnés	90 743 m³
Le prix de l'eau	
Facture TTC pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2021 (abonnés eau)	285.04 €
La distribution	
Nombre d'ouvrages de production	1 unité
Nombre de stations de reprise	1 unité
Nombre de réservoirs	2 unités
Nombre d'équipements de sectorisation	4 unités
Longueur du réseau	39.99 km
Nombre de vannes	134 unités
Nombre de vidanges	52 unités
Nombre de ventouses	30 unités
Nombre de réducteurs de pression	1 unité
La qualité de l'eau distribuée	
Taux de respect des limites de qualité de l'eau distribuée	100%
Les performances du service	
Rendement du réseau	80.51%
Indice linéaire de pertes	1.64 m³/jour/km

I.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

I.2.1 Tableau synthétique

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Indicateurs descriptifs du service		
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2075 unités
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (hors irrigant)	2,38 €
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (irrigant)	SO
P 151.0	Délai contractuel maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	15 jours
Indicateurs de performance		
P 101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
P 102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85/120
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	80.51 %
P 105.3	Indice linéaire des Volumes non comptés	2.19 m ³ /j/km
P 106.3	Indices linéaires de Pertes en réseau	1.64 m ³ /j/km
P 107.2	Taux de renouvellement moyen des réseaux d'eau potable	0.77
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	NC
P 109.0	Montant des actions de solidarité : abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	NC
P 151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	5,63
P152.1	Respect du délai contractuel maximal d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés	100 %
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.12 %
P 155.1	Taux de réclamations	0.34 %

I.2.2 Le rendement

La loi Grenelle 2, et son décret d'application du 27 janvier 2012, imposent l'atteinte d'un rendement minimum pour les réseaux d'eau publics.

« Art. D. 213-48-14-1. - La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions mentionné au [deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales](#) n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Classification de la Collectivité selon la densité d'abonnés

Nombre d'abonnés	Linéaire de réseaux	Densité (abonnés / Km de réseau)
888	39,99 km	22.21

La commune des Côtes d'Arey a une densité de **22,21** abonnés par Km de réseau, ce qui correspond à un réseau de type **semi-rural** selon le tableau de classification suivant :

	< 20 abonnés / km	20 < abonnés/km < 40	> 40 abonnés / km
Classification de la Collectivité	Rural	Semi-rural	Urbain

Classification de l'Indice Linéaire de Perte (ILP)

Densité linéaire	<20 abonnés/km	20<abonnés/km<40	>40 abonnés/km
Excellent résultat	$ILP \leq 0.5 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$	$ILP \leq 1.2 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$	$ILP \leq 3.1 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$
Résultat moyen	$0.5 \leq ILP \leq 1.9 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$	$1.2 \leq ILP \leq 5.4 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$	$3.1 \leq ILP \leq 12.6 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$
Résultat médiocre	$ILP > 1.9 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$	$ILP > 5.4 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$	$ILP > 12.6 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$

La commune des Côtes d'Arey a un Indice Linéaire de Perte (ILP) de **1.64 m³/j/km** de réseau, ce qui correspond à un résultat **moyen** selon les critères de classifications nationaux.

Obligation de rendement selon la loi Grenelle 2 :

Classification	Rendement imposé
Rural	De 65 à 80 %
Semi-rural	De 65 à 80 %
Urbain	Au moins 85 %

Le rendement minimum imposé pour la commune en 2020 est donné par la formule énoncée dans l'article de la loi Grenelle 2 ci-dessus, soit : $R = 65\% + ILC / 5$

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) étant pour l'année 2020 de 6.76 m³/j/km de réseau, le rendement minimum imposé pour la commune est de 66.35 %.

Le rendement du réseau de la commune des Côtes d'Arey, pour l'année 2020, est de 80,51 %.
Ce rendement répond donc à l'objectif fixé par la réglementation.



II. LE CONTRAT



II.1 LES INTERVENANTS

Le service de distribution d'eau potable de la commune des Côtes d'Arey est délégué à l'Entreprise **CHOLTON Service Réseaux** via un contrat de Délégation de Service Public.

II.2 LA VIE DU CONTRAT

La durée du contrat est de 12 ans. Il a pris effet le 1^{er} janvier 2012, et arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Le périmètre de la délégation correspond au territoire communal des Cotes d'Arey.

Contrat et avenants relatifs à la délégation du service public de distribution de l'eau potable :

Désignation	Date	Objet
Contrat	01/01/2012	Contrat de Délégation du Service Public de distribution d'eau potable
Avenant n°1	01/04/13	Déploiement de la radio relève des compteurs d'eau

Origine de l'eau et description du service :

L'eau distribuée sur le réseau d'eau potable de la commune des Côtes d'Arey provient pour la majeure partie d'un pompage par l'intermédiaire d'un puits foré au lieu-dit Le Suzon.

Une désinfection est effectuée par injection de chlore gazeux avant le refoulement dans les réservoirs des Barres et de St Mamert.

L'alimentation de certains abonnés situés à une altitude plus élevée que celle du réservoir des Barres est assurée via un achat d'eau à la Ville de Vienne.

D'autre part, en cas de besoin d'eau plus important, et pour pallier au déficit de la nappe alimentant le puits du Suzon, le réservoir des Barres peut être alimenté via une vanne altimétrique située sur la conduite d'eau provenant de Vienne.

II.3 LES ENGAGEMENTS

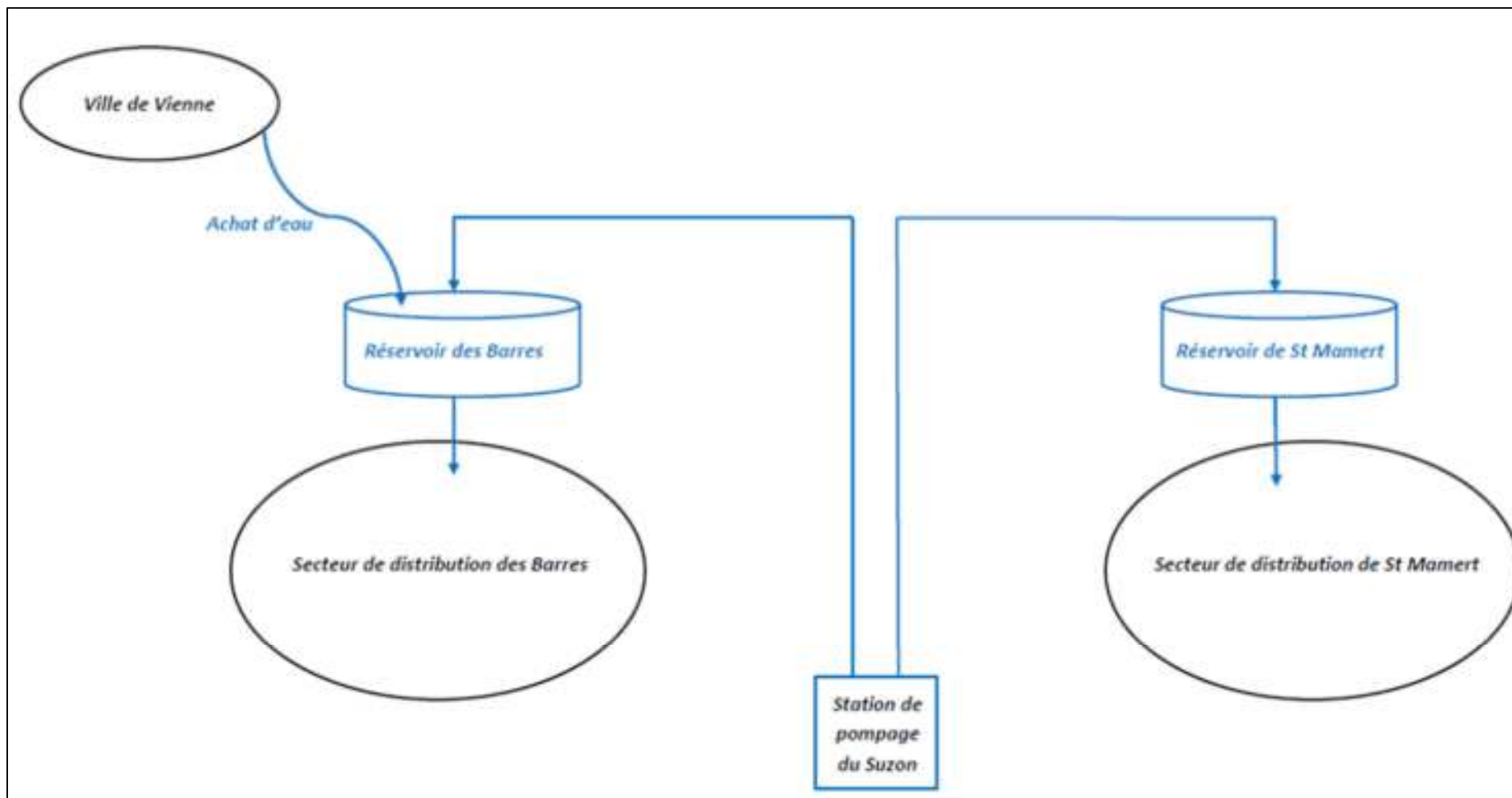
Dans le cadre de son contrat, l'entreprise **CHOLTON Service Réseaux** doit assurer les missions suivantes :

- assurer à titre exclusif, et à ses risques et périls, la gestion et la continuité du service public à l'intérieur du périmètre de la délégation,
- assurer l'exploitation du service, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations,
- réaliser les travaux mis à la charge du délégataire,
- assurer les relations avec les usagers du service,
- tenir à jour l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service,
- mettre à disposition un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24h.



III. LE PATRIMOINE DU SERVICE





III.1 LES EVOLUTIONS DU PATRIMOINE

Il n'y a pas eu d'évolution du patrimoine sur 2020.

III.2 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

III.2.1 La sectorisation

Compteur de sectorisation Grand rue	DN 100 équipé d'une télésurveillance LS 42
Compteur de sectorisation Route de Reventin	DN 100 équipé d'une télésurveillance LS 42
Compteur de sectorisation Route de Vernioz	DN 100 équipé d'une télésurveillance LS42
Compteur de sectorisation Rue du Siffet	DN 100 équipé d'une télésurveillance LS42
Débitmètre de sectorisation Montée de Bellevue	DN 100 équipé d'une télésurveillance LS42

III.3 LES OUVRAGES DE PRODUCTIONS

III.3.1 La station de production de Suzon



Armoire bouteille
de chlore

Compteur général
Secteur les Barres



La production est assurée par un pompage dans un puits d'environ 20 m de profondeur et une désinfection au chlore gazeux.

III.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

III.4.1 Réservoir des Barres



Le réservoir des Barres est composé d'une cuve d'une capacité de 300 m³.

III.4.2 Réservoir de Saint-Mamert



Le réservoir de St Mamert est composé d'une cuve d'une capacité de 100 m³.

III.5 LE RESEAU

Le linéaire total de canalisations constituant le réseau d'eau potable de la commune des Côtes d'Arey est de **39,99 Km**.

Il se compose comme suit :

ACIER	Linéaire au 31/12/2019	Variation		Linéaire au 31/12/2020
		En plus	En moins	
DN 60 mm	510			510
DN 80 mm	526			526
DN 100 mm	1992			1992
TOTAL	3028	0	0	3028

AMIANTE CIMENT	Linéaire au 31/12/2019	Variation		Linéaire au 31/12/2020
		En plus	En moins	
DN 60 mm	446			446
DN 80 mm	357			357
DN 100 mm	1962			1962
DN 125 mm	507			507
DN 175 mm	997			997
TOTAL	4269	0	0	4269

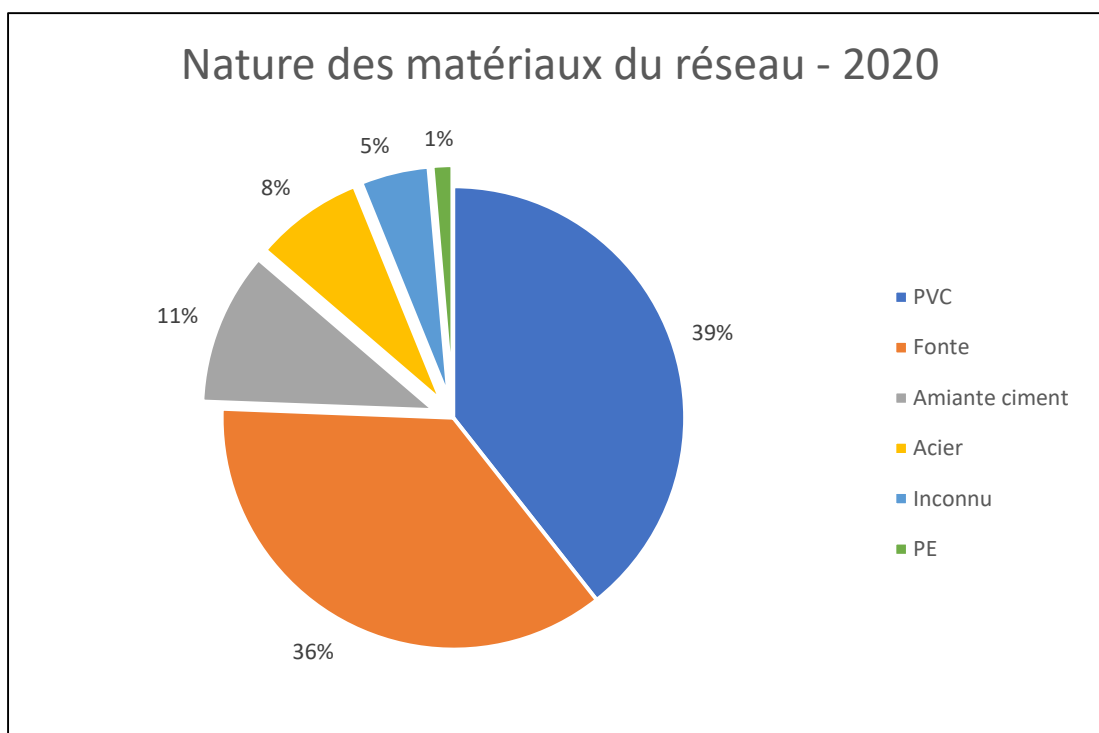
FONTE	Linéaire au 31/12/2019	Variation		Linéaire au 31/12/2020
		En plus	En moins	
DN 60 mm	290			290
DN 80 mm	1219			1219
DN 100 mm	7519			7519
DN125 mm	4218			4218
DN150 mm	1245			1245
TOTAL	14491	0	0	14491

PEHD	Linéaire au 31/12/2019	Variation		Linéaire au 31/12/2020
		En plus	En moins	
DN 40 mm	38			38
DN 50 mm	152			152

DN 63 mm	27			27
DN 75 mm	335			335
TOTAL	552	0	0	552

PVC	Linéaire au 31/12/2019	Variation		Linéaire au 31/12/2020
		En plus	En moins	
DN 32 mm	737			737
DN 40 mm	2781			2781
DN 50 mm	5231			5231
DN 63 mm	6368			6368
DN 90 mm	331			331
DN110 mm	295			295
TOTAL	15743	0	0	15743

Conduite inconnue	Linéaire au 31/12/2019	Variation		Linéaire au 31/12/2020
		En plus	En moins	
?	1657			1657
DN 80 mm	185			185
DN100 mm	58			58
TOTAL	1900	0	0	1900



III.6 LE PARC COMPTEUR

Inventaire du parc compteur au 31/12/2020 :

Année/diamètre	DN15	DN20	DN25	DN30	DN40	DN50	DN60	Total
1991	1							1
1996	1							1
1997	1							1
2003	1							1
2005	1							1
2006	149	2						151
2007	48							48
2008	234							234
2009	13							13
2010	30	1			1			32
2011	27							27
2012	177		1			1		179
2013	96	7	1	1			1	106
2014	12							12
2015	25	1						26
2016	18							18
2017	3							3
2018	15		1					16
2019	22							29
2020	6		1					7
Total :	880	11	4	1	1	1	1	899

III.7 LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Concernant le renouvellement des équipements dans les ouvrages, se référer à l'inventaire joint en annexe.

III.8 LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

III.8.1 Sécurisation de l'alimentation en eau :

■ Sécurisation de l'alimentation en eau

A court terme,

- **amélioration de la convention d'achat d'eau à la ville de Vienne :**

En effet depuis plusieurs années, on observe une baisse du niveau de la nappe, cette année le niveau de pompage est en baisse d'environ de 0,50 m, ce qui traduit une diminution constante de la capacité de production de cette nappe.

Une solution pour garantir la pérennité de l'alimentation en eau de l'ensemble de la commune pourrait consister à réserver la production du puits du Suzon au secteur de St Mamert et d'alimenter l'ensemble du secteur des barres depuis l'achat d'eau sur Vienne. Cette solution pourrait permettre d'attendre les résultats des solutions citées ci-après.

A moyen terme :

- **réalisation d'une étude complète** intégrant les possibilités d'amélioration de la capacité de production du puits, une étude hydrogéologique est lancée par la collectivité en décembre 2019
- **recherche d'une nouvelle source** d'approvisionnement,

III.8.2 Renouvellement des conduites :

■ Renouvellement des conduites

Un programme de renouvellement des conduites en amiante ciment a été établi.

- La Grande rue en 2015/2016
- Chemin du Bois Rondet, Chemin de Chaillit, Chemin du Petit Cour en 2016
- Rue du Siffet, rue de la bascule en 2016/2017
- Route de Reventin en 2018
- Route de Jardin en 2018
- Chemin du Gay fin 2019 début 2020
- Chemin de Lauriers fin 2019 début 2020
- Montée de Bellevue avec la pose d'une sectorisation télé gérée fin 2019 début 2020

Ces conduites, en vieillissant, deviennent très fragiles et nécessitent d'être renouvelées.

Ces renouvellements seront associés au programme de voirie.

Un effort important de renouvellement des conduites en amiante ciment a été mise en place par la commune, il faut continuer cet effort notamment sur les rues suivantes.

- Route de Reventin
- Montée de la Cotillonne
- Rue St Jean
- Rue de Montarnaud

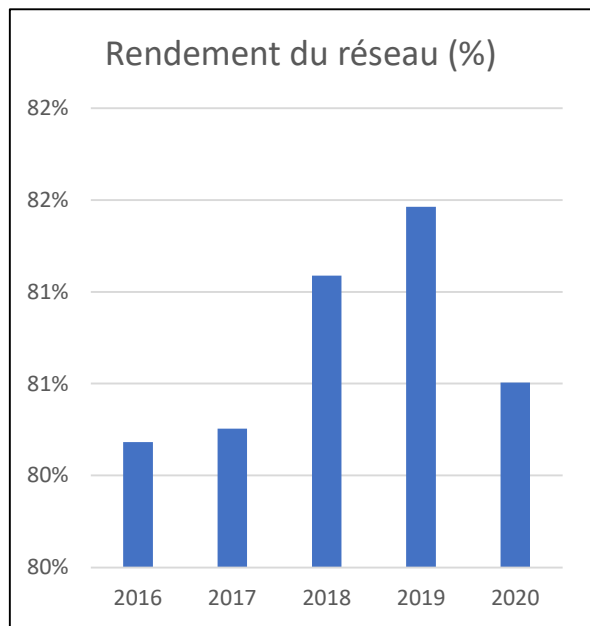
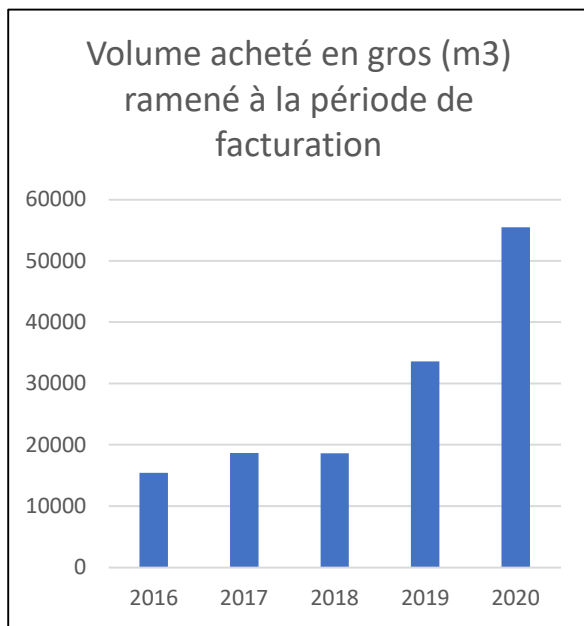
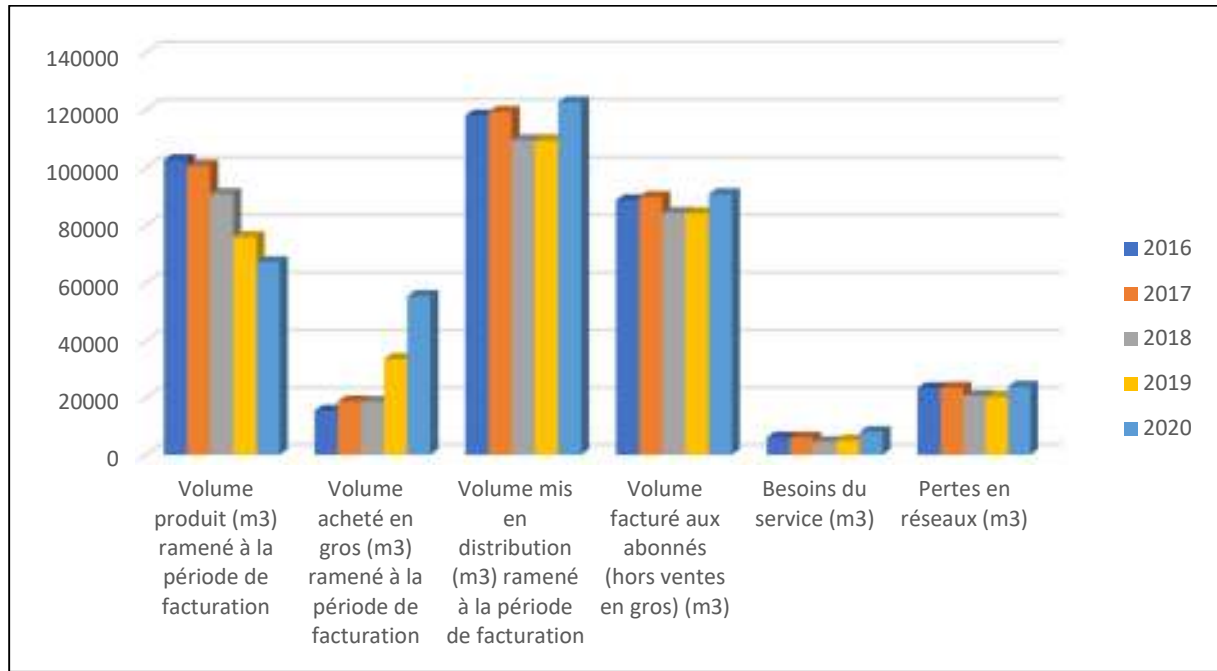


IV. LE BILAN D'EXPLOITATION



IV.1 LES VOLUMES

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volume produit (m3) ramené à la période de facturation	102581	100620	90846	75833	67192	-11.39%
Volume acheté en gros (m3) ramené à la période de facturation	15433	18687	18606	33588	55462	65.12%
Volume mis en distribution (m3) ramené à la période de facturation	118014	119307	109452	109421	122654	12.09%
Volume facturé aux abonnés (hors ventes en gros) (m3)	88626	89750	84253	84137	90743	7.85%
Besoins du service (m3)	6000	6000	4500	5000	8000	60.00%
Pertes en réseaux (m3)	23388	23557	20699	20284	23911	17.88%
Rendement du réseau (%)	80.18%	80.26%	81.09%	81.46%	80.51%	-1.17%
Linéaire de réseau (hors branchements) (km)	37.3	39.806	39.99	39.99	39.99	0.00%
Indice linéaire de pertes (m³/J/Km)	1.71	1.62	1.42	1.39	1.64	17.85%
Indice linéaire de consommation (m³/J/Km)	6.95	6.59	6.08	6.11	6.76	10.72%
Indice linéaire de volumes non comptés (m³/J/Km)	2.16	2.03	1.73	1.732	2.19	26.23%



IV.2 LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES

Station de production du Suzon	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Consommation d'énergie électrique en kWh	82 131	79058	75199	62083	56755	47630	-16,08 %

Réservoir des Barres	2020
Consommation d'énergie électrique en kWh	1375

Réservoir de St Mamert	2020
Consommation d'énergie électrique en kWh	1995

IV.3 LES OPERATIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

IV.3.1 Ouvrages

Installation	Type d'intervention	Nombre
Les Barres	Visites de contrôle et relèves des index	17
	Entretien des espaces verts	2
	Interventions curatives de dépannage	1
	Renouvellement	1
	Lavage	0
	Interventions diverses	6

Installation	Type d'intervention	Nombre
Le Suzon	Visites de contrôle et relèves des index	29
	Entretien des espaces verts	2
	Interventions curatives de dépannage	22
	Renouvellement	3
	Interventions diverses	9

Installation	Type d'intervention	Nombre
St Mamert	Visites de contrôle et relèves des index	18
	Entretien des espaces verts	2
	Interventions curatives de dépannage	2
	Renouvellement	0
	Lavage	0
	Interventions diverses	6

IV.3.2 Réseaux

Interventions sur les réseaux	Nombre d'interventions réalisées
Branchements neufs	4 unités
Réparations sur compteurs	4 unités
Réparations sur réseaux et branchements	17 unités
Coupures d'eau	14 unités
Recherche de fuites	23 unités
Relève de compteurs (hors relève annuelle)	19 unités
Inspections de réseaux	5 unités
Manœuvres de vannes	4 unités
Renouvellements de compteurs	1 unité
Renouvellements de branchements	0 unité

Interventions sur les ouvrages (Hors opérations d'entretien préventif)	Nombres d'interventions réalisées
Lavage des réservoirs	0 unité
Renouvellements d'équipements	4 unités
Contrôles réglementaires des installations électriques	3 unités
Maintenance corrective	25 unités

IV.4 LES TRAVAUX

IV.4.1 Synthèse des dossiers administratifs suivis

Types de dossiers	Nombre de dossiers instruits
Permis de construire ou certificats d'urbanisme	13
D.I.C.T.	185
Branchements neufs	4

IV.5 LE RENOUVELLEMENT PROGRAMME

En 2020, le renouvellement au titre du plan prévisionnel contractuel a porté sur la station du Suzon et le réservoir des Barres.

Au niveau de la station du Suzon, la pompe n°4 (en direction des Barres), le ballon antibélier et la chloration ont fait l'objet de renouvellement.

Au niveau du réservoir des barres, le sonde de niveau relative à la ligne pilote a été renouvelée.



V. LA QUALITE DE L'EAU



V.1 SYNTHÈSE DES ANALYSES PROGRAMMÉES PAR L'A.R.S.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Paramètres Microbiologiques	18	0	100 %
Paramètres Physico-chimiques	18	0	100 %

Les rapports d'analyses réglementaires sont joints en annexe.

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie.

En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Sur la commune des Côtes d'Arej, les prélèvements et analyses programmés par l'ARS sont réalisés par les agents du Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon- Carso.

V.2 SYNTHÈSE DES ANALYSES D'AUTOCONTROLES

En complément des analyses réglementaires, nous assurons un suivi de la qualité de l'eau distribuée en réalisant des analyses d'autocontrôles. Chaque semaine, des prélèvements sont réalisés en différents points du réseau. Pour ces prélèvements, les paramètres analysés sont les suivants : Chlore, Turbidité et pH.

Les points de prélèvements varient chaque semaine afin de nous permettre d'avoir une vue d'ensemble de la qualité de l'eau sur le réseau.

Cette année, toutes les analyses d'autocontrôles réalisées étaient conformes.



VI. LA GESTION DE LA CLIENTELE



VI.1 LE NOMBRE D'ABONNEMENTS

Les abonnés	
Abonnés desservis en eau au 31/12/20	888 abonnés
Population estimée au 31/12/20	2075 habitants

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Nombre d'abonnés domestiques	843	841	848	865	879	1.62%
Nombre d'abonnés municipaux	9	10	10	9	9	0.00%
Nombre d'abonnés industriels	0	0	0	0	0	-
Nombre d'abonnés « collectifs »	0	0	0	0	0	-
Nombre total d'abonnés	852	851	858	874	888	1.60%

VI.2 LES VOLUMES COMPTABILISES/VENDUS

VI.2.1 Répartition des volumes facturés aux abonnés

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volume d'eau consommé par les abonnés domestiques (m3)	81779	87439	88235	82621	82660	89103	7.79%
Volume d'eau consommé par les abonnés municipaux (m3)	770	1187	1515	1632	1477	1640	11.04%
Volume d'eau consommé par les abonnés industriels (m3)	0	0	0	0	0	0	/
Volume d'eau consommé par les abonnés « collectifs » (m3)	0	0	0	0	0	0	/
Total (m3)	82549	88626	89750	84253	84137	90743	7.85%

Consommation moyenne par type d'abonné :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Consommation moyenne des abonnés domestiques (m3)	103.7	104.9	97.4	95.6	101.4	6.07%
Consommation moyenne des abonnés municipaux (m3)	131.9	151.5	163.2	164.1	182.2	11.03%
Consommation moyenne des abonnés industriels (m3)	0	0	0	0	0	/
Consommation moyenne des abonnés collectifs (m3)	0	0	0	0	0	/
Consommation moyenne de l'ensemble des abonnés (m3)	98.9	105.5	98.2	96.3	102.2	6.13%

VI.3 LES DONNEES DU SERVICE CLIENTELE

VI.3.1 Accueil de la Clientèle

Le service Clientèle est situé au siège de l'entreprise, sur la commune de Chabanière (Saint Maurice sur Dargoire).

L'accueil physique et téléphonique des abonnés est réalisé du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Le service Clientèle met à disposition des abonnés tous les renseignements concernant le service de l'eau : les relèves de compteurs, les tarifs, la facturation, le prélèvement automatique, etc...

Également, à chaque période de facturation, des permanences sont organisées sur le territoire communal. Ces permanences sont très appréciées par les abonnés, qui peuvent effectuer le règlement de leur facture sur place et se renseigner sur le service de l'eau.

VI.3.2 La facturation

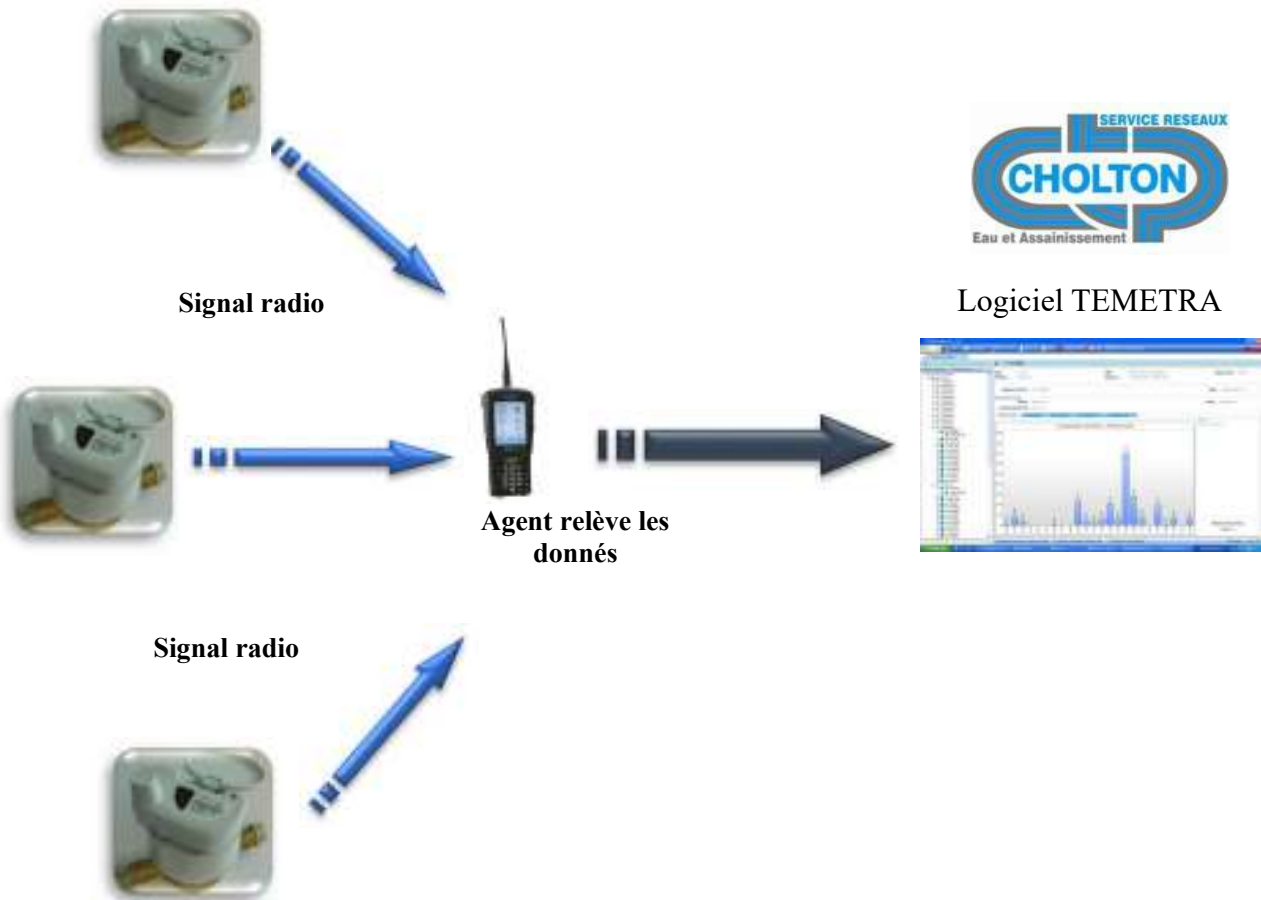
La facturation est réalisée semestriellement d'après la relève des compteurs :

La relève des compteurs est réalisée tous les trois mois, chaque relève permettent de vérifier les fuites après compteurs, deux sont affectées à la facturation.

VI.3.3 Evolution des taux d'impayés :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayé (%)	1.92	2.42	2.3	2.2	1.9	1.12

Synoptique du fonctionnement de la radio Relève



VI.4 LA FACTURE 120 M³

Le prix de l'eau	
Facture TTC pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2021 (abonnés eau)	285,04 €

Abonnés

	Quantité	2021	
		Prix unitaire (Euros €)	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	32.76	32.76
Consommation (m ³)	120	0.622	74.64
Total :			107.40 €
Part de la Collectivité			
Consommation (m ³)	120	1.0015	120.18
Total :			120.18 €
Organisme publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0.075	9
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0.28	33.6
Total :			42.60 €
TOTAL HT			270.18 €
TVA 5,50%			14.86 €
TOTAL TTC FACTURE			285.04 €
Soit Prix moyen TTC au m³ avec abonnement			2.38 €

VII. LES COMPTES DE LA DELEGATION



VII.1 LE BILAN FINANCIER

2020	Montant
Charges	
Entretien et surveillance des ouvrages	7 984 €
Frais d'énergie électrique et télécom	8 324 €
Contrôles réglementaires	195 €
Surveillance du réseau et suivi de la qualité de l'eau	13 874 €
Réparations sur réseau	17 457 €
SIG (valorisation et mises à jour)	620 €
Compteurs abonnés (relèves, entretien et renouvellement)	7 918 €
Amortissement du rachat du parc compteurs	0 €
Achats d'eau en gros	32 060 €
Service clientèle (accueil, facturation, encaissement)	8 841 €
Renouvellement des équipements (suivant programme)	7 480 €
Garantie annuelle	0 €
Amortissement des travaux concessifs Mise en place radiorelevé	7 688 €
Frais de contrôle de la DSP	0 €
Impôts	150 €
Assurances	0 €
Frais généraux	8 373 €
Impayés	1 626 €
Total	122 591 €
Recettes	
Recettes liées à la facturation de l'eau aux abonnés	84 729 €
Recettes liées aux ventes en gros	0 €
Recettes liées aux frais d'accès au service	1 300 €
Total	86 029 €
Résultat de l'exercice	-36 562 €

Le résultat fortement négatif de cet exercice s'explique par :

- des besoins importants en personnel pour assurer l'exploitation du service rendu sensible par la baisse des capacités de production et la présence de canalisations anciennes sujettes à de nombreuses fuites (42% des pertes financières)
- des achats d'eau plus importants que le volume prévu au contrat (58% des pertes financières)

VII.1.1 Tarifs au 1^{er} janvier 2021 :

	Part du délégataire	Part de la Collectivité
Prime fixe annuelle	32.76 €	0 €
Consommation	0,622 €/m ³	1,0015 €/m ³

VII.1.2 Taxes et redevances pour les organismes publics :

	Prix de base	Destinataires
TVA	5,5 %	Trésor Public
Préservation des ressources en eau	0.075 €/m ³	Agence de l'Eau
Lutte contre la pollution	0,28 €/m ³	Agence de l'Eau

VII.1.3 Détail des produits 2020 :

	Montant (euros)
Part communal Les Cotes d'Arey	90 879.55
Part Agence de l'Eau « lutte contre la pollution »	24 500.61
Part Agence de l'Eau « préservation des ressources »	6 809.94
Total	122 190.10



VIII. ANNEXES

